



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DELIBERATIONS

DU

## CONSEIL MUNICIPAL DU

3 juillet 2023

OBJET : Crédit de postes pour le service des affaires sociales

L'an deux mil vingt-trois,  
le trois juillet à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier) ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS (départ à 21h, donne procuration à Mme SEBIH) ; Madame PLESSIER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Monsieur VERCOUTRE ; Monsieur DERUEN ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h15, donne procuration à Mme POULENARD).

Etaient absents :

Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG ;  
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER ;  
Madame LENOIR ; absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON ;  
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Madame BÉRAULT ;  
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB ;  
Monsieur GUÉTROT ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;  
Monsieur LAMAAIZI ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE ;  
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF ;  
  
Madame CROS, absente ;  
Mme COLOMBA, absente ;

Madame SEBIH se propose d'assumer le secrétariat de séance, ce qui est accepté à la majorité des suffrages exprimés.

Considérant les besoins de recrutement de la ville de Mouy au sein du service des affaires sociales,

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216004341-20230717-DELIB35\_2023-DE

Considérant la fiche de poste jointe à la présente délibération ainsi qu'un document de présentation,

Considérant l'obligation d'ouvrir les postes en amont de la démarche de recrutement, (publication des offres, entretiens...)

Considérant que le poste à pourvoir doit correspondre au grade de la personne recrutée dans le cadre d'une éventuelle mutation,

Considérant qu'à ce jour, ces grades ne sont pas connus,

Considérant qu'à l'issue du recrutement les postes inutilement ouverts feront l'objet d'une suppression,

Considérant le tableau actualisé des effectifs de la ville de Mouy,

Considérant que les Conseillers Socio-éducatif relèvent désormais de la Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

## Délibère

**Article 1 :** Autorise la création des postes suivants à temps complet à compter du 17 juillet 2023

- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio-éducatif

L'agent recruté pourra être amené, à la demande de son supérieur hiérarchique, à effectuer des heures supplémentaires, en fonction des nécessités de service.

**Article 2 :** Fixe le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal et conformément à la délibération

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Délibération N° : 36/23

Vote : 27

Pour : 13

Contre : 12

Abstention : 2

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Sebikh Leila



